



Envoyé en préfecture le 09/05/2025

Reçu en préfecture le 09/05/2025

Publié le

ID : 035-213500911-20250509-D2025_22-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 avril 2025

Date de convocation : **10 avril 2025** En exercice : **15** Présents : **9** Votants : **9+3**

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 avril 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. CHICOINE Daniel, Maire de Le Crouais.

Présents :

Mesdames JAGU Odile, LEBRETON Jocelyne, ODIE Sylvie

Messieurs CHICOINE Daniel, CHOUAN Rémy, GIRARD Gwenaël, GORRE Gérard, TOUANEL Henri, TRUTIN Gilbert

Absents excusés : Mesdames CHERO Marie-Paule, JOUANNE Annie, SANTIER PERCHEREL Manolita, SERVANT Sylvette, Messieurs FORESTIER Jonathan, GLOTIN Patrick

Procuration : Madame CHERO à Madame JAGU, Madame SERVANT à M. TOUANEL, Madame SANTIER à M. CHICOINE

Elu(e) secrétaire de séance : Madame JAGU Odile

2025-22 : AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES – CONVENTION RELATIVE AU CLASSEMENT DES ARCHIVES DE LA COMMUNE PAR LES SERVICES DU DEPARTEMENT

Conformément aux dispositions du Code du patrimoine et notamment l'article L.212-6, les communes ont l'obligation de conserver, classer, inventorier et communiquer leurs archives publiques,

Afin d'assurer la bonne gestion, la préservation et la valorisation des archives communales, la commune souhaite conclure une convention de classement des archives avec le département d'Ille-et-Vilaine – Direction des Archives départementales, services compétents en matière de conseil et d'accompagnement technique auprès des collectivités territoriales.

Cette convention vise à encadrer l'intervention des agents du Département dans les locaux de la commune pour procéder à des opérations de tri, de classement, de conditionnement et de rédaction d'un instrument de recherche conforme aux normes archivistiques en vigueur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver les termes de la convention relative au classement des archives communales entre la commune et le Département d'Ille-et-Vilaine – Direction des Archives Départementales ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.**

Vote : unanimité

Pour : 9+3, **contre :** 0, **abstention :** 0

Envoyé en préfecture le 09/05/2025

Reçu en préfecture le 09/05/2025

Publié le

ID : 035-213500911-20250509-D2025_22-DE

Pour Extrait Conforme

Le Maire
D. CHICOINE



Le secrétaire de séance
O. JAGU